

Responsabiliser
par le **jeu**

JEU PÉDAGOGIQUES

SUR L'APPROCHE DE JUSTICE RÉPARATRICE

JEU 1 : TINGO TANGO

NOMBRE DE PARTICIPANTS : de 10 à 20
(en individuel ou en 2 équipes)

DURÉE DU JEU : Le modérateur compte 15 à 20 secondes entre les mots TINGO et TANGO. La durée du jeu, est déterminée par l'animateur, en tenant compte de la concentration des participants.

MATÉRIEL :

- Un ballon
- Une montre
- Les cartes questions sur la justice réparatrice
- Papier et crayon pour des questions complémentaires

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- **Pour les enfants** : comprendre ce qu'est la justice réparatrice et participer davantage au processus, assumer leur responsabilité.
- **Pour les acteurs de la justice** : connaître la philosophie de la justice réparatrice et son fonctionnement.

Ce jeu peut être utilisé en formation ou bien en évaluation des connaissances.

ÉTAPES DU JEU :

Travail préalable : discussion avec les enfants pour lancer la thématique de la justice.

1. Les participants forment un cercle. Ils peuvent être debout ou assis sur des chaises, mais il faut qu'il soit tous à la même hauteur.
2. L'animateur, formé, doit avoir en main les cartes questions.
3. Les participants se mettent d'accord sur les « gages » en cas de mauvaises réponses. Des gages respectueux / ex. faire une accolade à tous les participants, chanter une chanson...

Avant de commencer le jeu, il est possible que les participants listent des questions qu'ils auraient sur la justice, la réparation, la responsabilité et autres.



4. L'animateur commence le compte à rebours avec le mot TINGO. Les participants se passent alors le ballon jusqu'à la fin du compte à rebours lorsque l'animateur dit TANGO.

5. La personne ayant le ballon dans ses mains à la fin du compte à rebours devra répondre à la question qu'il tirera parmi les cartes proposées par l'animateur.

Si la personne ne sait pas répondre, un autre camarade de son groupe peut répondre, car c'est un processus d'apprentissage. Les mauvaises réponses ne doivent pas être stigmatisantes. Les autres enfants peuvent aussi compléter la réponse donnée.

7. Si la réponse est incomplète ou erronée, un gage est donné.

8. Des questions complémentaires peuvent être posées pour faire réfléchir davantage l'enfant sur sa situation :

- De quelle façon contribues-tu à la réparation du préjudice causé ?
- Qui a souffert du préjudice dans la situation qui t'a amené ici ?
- Selon toi, quels sont les besoins des personnes ayant souffert du préjudice (victimes) ?

CONSEILS :

- L'animateur peut, avant le jeu, inviter les participants à réaliser une session de sensibilisation au thème qui va être développé lors du jeu.
- Inviter, pendant le jeu, les participants de poser des questions sur la justice réparatrice.
- Les cartes sont remises dans le lot, quand toutes les questions ont été déjà posées.
- L'animateur peut, avant le jeu, inviter les participants à réaliser une session de sensibilisation au thème qui va être développé lors du jeu.

PRÉCISION POUR LES ÉQUIPES :

- Ils devront s'asseoir de manière intercalée en formant un cercle. Un participant de l'équipe 1, suivi d'un participant de l'équipe 2 et ainsi de suite.
- Chaque fois qu'un participant répond correctement à la question, le modérateur accorde un point à l'équipe auquel appartient ce participant.
- À la fin de l'activité, on compte les points de chaque équipe.
- L'équipe qui obtient le plus de points reçoit une récompense.
- L'équipe qui obtient le moins de points devra réaliser un gage.

JEU 2 : QUI SUIS-JE?

NOMBRE DE PARTICIPANTS : de 10 à 40 (en individuel ou en équipe - 4 équipes maximum)

DURÉE DU JEU : Il n'y a pas de limite de temps.
Au minimum jusqu'à ce que chaque participant ait deviné une carte.

MATÉRIEL :

- Cartes de mots clés sur la justice réparatrice
- 4 bandeaux



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

Pour les enfants :

- identifient les acteurs, les lieux et autres éléments participant au processus de justice réparatrice ;
- s'expriment librement sur les concepts importants de la justice ; leurs idées, craintes, images sont exposées et discutées ;
- comprennent l'importance de la responsabilisation.

ÉTAPES DU JEU :

En équipe :

1. Constituer 4 équipes de participants qui se choisiront un nom.
2. Chaque équipe prendra un bandeau. À tour de rôle, un participant le placera sur sa tête et y glissera une carte à deviner. Le porteur du bandeau ne doit pas voir la carte.
3. La personne portant le bandeau sur sa tête doit deviner le mot en 60 secondes, à partir des indices donnés par les membres de son équipe ; en mimant, sans parler. Un mot trouvé, un point gagné.
4. Tous les participants doivent deviner au moins une carte. Un participant ne peut pas jouer plusieurs fois, tant que tout le monde n'est pas passé.

En individuel (quand il y a peu d'enfants) :

Chacun à son tour, un joueur place une carte sur sa tête et les autres joueurs miment pour lui faire deviner le mot.

QUELQUES CLARIFICATIONS SUR LA JUSTICE JUVÉNILE RÉPARATRICE

Les principes

« Justice réparatrice » est le terme officiel utilisé par les Nations unies pour désigner une justice portée davantage sur la prise de conscience de la part de l'infracteur de son acte, sur la réparation du dommage causé par l'auteur à une victime ou à la société, et sur la restauration des valeurs qui président à la vie en commun, plutôt que sur la condamnation systématique de l'enfant auteur de manquements qualifiés d'infractions à des sanctions de type rétributif (y compris les peines privatives de liberté).

Cette démarche tend à responsabiliser l'auteur de l'infraction et à donner l'occasion à la victime de se faire entendre et peut-être de trouver un certain apaisement, ainsi qu'à envisager un cadre plus stable de vie en société.

Au lieu de vérifier si les « infracteurs » ont reçu la punition qu'ils méritent, la justice réparatrice se concentre sur la réparation des préjudices causés par l'infraction. La justice n'a plus pour fonction de punir mais de (faire) réparer le plus possible les préjudices causés. Ainsi, les trois piliers de la justice réparatrice sont :

1. S'intéresser aux torts subis et aux besoins (de la victime) ;
2. S'intéresser aux obligations qui en découlent (l'infracteur, la communauté, la famille du mineur), mais aussi aux causes de l'infraction ;
3. Faire participer chacun.

Qui ?

La justice juvénile réparatrice prend en compte la victime, l'infracteur, leur environnement, des organismes judiciaires et la communauté. Elle associe, à chaque fois que cela est possible, l'infracteur et les parties lésées tout en apportant à chacun l'aide et l'appui dont ils ont besoin. C'est donc une approche très participative qui peut inclure aussi les familles et d'autres milieux (entreprise, artisanat, sport, etc.).

Quoi ?

La justice réparatrice est une méthode de résolution des conflits qui vise à aboutir à une entente de réparation qui peut englober la médiation, la conciliation et le forum de discussion.

Elle tient compte du dommage et de la souffrance causés par l'infraction et accorde autant d'importance au processus qu'au résultat final car elle a comme ultime objectif la resocialisation et la réinsertion de l'enfant.

Les objectifs

Au-delà de la dénonciation d'un comportement, de la réaffirmation de la loi ou du rétablissement immédiat de la paix sociale, la justice réparatrice donne la parole aux victimes et les replace dans une position de sujet actif. De surcroît, elle invite les infracteurs à assumer leurs actes et à se mettre à l'écoute en se tournant vers l'avenir. C'est pourquoi elle s'inscrit parmi les moyens de lutte contre la récidive. À la différence de l'objectif punitif de la justice pénale traditionnelle, la justice réparatrice tend ainsi vers la restauration de chaque personne concernée par l'infraction. Il y a réparation du lien social qui a été abimé par la réalisation de l'infraction.

• Recréer du lien social

Issue de la philosophie ancestrale selon laquelle l'infracteur s'est éloigné de la société, elle tente de lui permettre d'y retrouver une place. Sans exclure la réponse pénale classique, l'idée est de réintégrer l'infracteur, tout en apaisant la victime afin de favoriser la compréhension par chacun d'une justice plus satisfaisante.

• Soutenir et restaurer victimes et infracteurs dans leur individualité

> La place de la **victime** est envisagée autrement. Par rapport à la justice classique, elle peut y être entendue et agir sur le comportement de son agresseur. Au-delà du lien qui est ainsi recréé, la victime n'est plus laissée seule dans sa quête de compréhension, elle est accompagnée vers une meilleure communication possible. Traditionnellement, la victime n'a pas sa place dans le procès pénal où tout se joue entre la défense et le ministère public qui défend la loi violée. La justice réparatrice permet d'avoir un lieu pour la réparation émotionnelle.

> Quant à l'**infracteur**, il est traité dans le système de justice réparatrice comme une personne, sujet de droit et de dignité et n'est plus réduit à son acte. Il est amené à prendre conscience des conséquences que peuvent avoir ses comportements, puis à accepter de reprendre place au sein de la société et dans son estime de soi, par la fierté d'avoir pu s'investir dans la réparation du préjudice causé à la victime.

Comment ?

Si les victimes ont été écoutées, elles se sentent apaisées et se montrent soucieuses du devenir de l'infracteur, le bénéfice pour ces derniers se trouve dans le fait d'être respectés, restaurés dans leur estime et touchés par l'empathie des victimes.

Pour y parvenir, trois schémas peuvent être suivis :

- La médiation pénale victime / infracteur réunit une ou plusieurs victimes avec un ou plusieurs infracteurs, tous concernés par la même infraction. Victimes et infracteurs sont

en lien direct, par l'intermédiaire du facilitateur responsable de cette médiation. L'objectif est que chacun puisse s'exprimer sur son ressenti, en vue de trouver un accord. La médiation carcérale, elle, permet de mettre des infracteurs en contact avec d'autres victimes de faits similaires afin de comprendre l'impact de l'infraction dans la vie des victimes.

- La conférence familiale, ou conférence de groupe, est inspirée de la pratique des Maoris, aborigènes de Nouvelle-Zélande. Elle permet un dialogue plus étendu qu'entre la victime et l'infracteur, étant ouverte également aux membres de la famille ou proches de ces deux parties.

- Enfin, le cercle de sentence ou de détermination de peine consiste en un dialogue entre la victime, l'infracteur, des proches de ces derniers, des représentants de la justice et des membres de la communauté.

Et pour les enfants et les adolescents ?

Pour les enfants et les adolescents en conflit avec la loi, l'emprisonnement est de plus en plus considéré comme une sanction inefficace, car elle ne favorise ni un réel travail sur soi ni le lien social. La justice réparatrice permet de faire reconnaître l'agissement pénalement répréhensible et de retisser les liens endommagés, le tout dans une dynamique pédagogique orientée vers la réparation et la prise en compte et la gestion du malaise qui a conduit à l'infraction.

Ce livret reprend le travail pédagogique et collaboratif réalisé par RTC à Bogota. Deux jeux ont été adaptés pour véhiculer l'approche de la justice réparatrice auprès des enfants en conflit avec la loi, mais aussi auprès des acteurs de la Justice, car tous peuvent participer à une justice réparatrice. Cette justice permet de retisser le lien social brisé, de responsabiliser l'enfant en conflit avec la loi, de préparer la réparation de la victime et la réinsertion durable de l'enfant. Pour utiliser ces jeux, les animateurs doivent acquérir préalablement des connaissances sur la justice réparatrice, afin de pouvoir expliciter la notion et ses enjeux aux adolescents et aux acteurs concernés.

ENTITÉS PARTICIPANTES

- Congrégation de Religieux Tertiaires capucins (RTC)
www.terciarioscapuchinossanjose.org
- Bureau international catholique de l'enfance (BICE)
www.bice.org
- Bureau national catholique de l'enfance - Mali (BNCE-Mali)
- Bureau national catholique de l'enfance - République démocratique du Congo (BNCE-RDC)
- Bureau national catholique de l'enfance - Togo (BNCE-Togo)
- Dignité et Droits pour les enfants - Côte d'Ivoire (DDE-CI)

Remerciements

Nous adressons nos chaleureux remerciements à Diana Shirley Herreño Bustos, pédagogue, coordinatrice du Club Amigó Soacha et coordinatrice du programme Enfance sans barreaux (EsB) en Colombie, qui est venue au Togo du 20 au 24 octobre 2019, lors du séminaire régional EsB2 Afrique, afin de nous présenter ces jeux pédagogiques, faire des démonstrations et répondre à nos nombreuses questions. Nous remercions le Père Héctor Aníbal Gil Correa, directeur des programmes de la Oficina de pastoral para la niñez y la familia (OPAN) de la congrégation des Religieux Tertiaires capucins qui a accepté que les partenaires EsB2 de la région Afrique puissent bénéficier de leur travail.